

Les tribunes du mois de septembre 2022

La Madeleine que nous aimons

VIVE LA TRANSPARENCE !

Dans sa tribune du dernier magazine, l'opposition municipale prône la transparence démocratique, celle-là même qu'elle a pourtant délibérément bafouée, lors des élections municipales de mars 2020. Et pour cause et pour rappel, en se présentant « officiellement » comme « citoyenne, écologique et solidaire », la liste « agir pour l'avenir » a sciemment décidé de tromper les électrices et les électeurs madeleinois en masquant ce qu'elle était en réalité, à savoir une alliance électorale de gauche penchant dangereusement vers l'extrême-gauche, sorte de NUPES avant l'heure. Le soutien public apporté par l'opposition municipale au candidat NUPES lors des dernières élections législatives aura d'ailleurs permis de faire définitivement tomber le masque derrière lequel elle se cachait. Vive la transparence !

AUTANT LE SAVOIR (1)

Le dernier Conseil de la Métropole Européenne de Lille a adopté d'une part le tracé de la future ligne de tramway qui viendra compléter au sud de notre commune l'offre actuelle de transports en commun, et d'autre part le projet de Plan De Mobilité qui porte notamment l'ambition de lutter contre le réchauffement climatique et les pollutions atmosphérique et sonore. Bien qu'ils concernent concrètement notre commune, notre environnement et notre avenir, ces deux projets n'ont pas été votés par la représentante de l'opposition qui siège à la MEL. Autant le savoir.

AUTANT LE SAVOIR (2)

A l'issue de l'ordre du jour du dernier conseil municipal, la question du port du burkini dans les piscines a été évoquée. En effet, il se trouve que le Conseil d'État s'est récemment prononcé sur ce sujet, en considérant que le règlement piscine pris par la municipalité écologiste de Grenoble, et rendant possible le port du burkini, constituait « une dérogation ciblée destinée à satisfaire une revendication religieuse de nature à affecter le bon fonctionnement du service public et l'égalité de traitement des usagers dans des conditions portant atteinte au principe de neutralité des services publics ». Anticipant le jugement du Conseil d'État qui est la plus haute juridiction administrative de notre République, le règlement piscine de La Madeleine indique quant à lui clairement qu'en « vertu des principes de neutralité, d'égalité des citoyens et de laïcité de la République, constitutionnellement reconnus, le port des tenues vestimentaires contraires à ces principes est formellement interdit ». Autant le savoir.

EXHAUSTIVITE, ADAPTABILITÉ, PRAGMATISME

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, celui-ci a notamment délibéré sur plusieurs actualisations de dispositifs d'aides municipales auprès des particuliers en matière de transition écologique, de mobilité et de sécurité. Ces actualisations témoignent de notre volonté d'inscrire ces dispositifs dans une triple démarche d'exhaustivité, d'adaptabilité et de pragmatisme. De fait, parmi les 95 communes de la MEL, il n'y a pas d'autres communes que la nôtre qui propose un tel éventail d'aides financières en direction des habitants pour les accompagner concrètement dans leur vie quotidienne. Par ailleurs, ces aides ne sont pas figées, puisqu'elles intègrent régulièrement de nouveaux champs d'actions et d'applications, en tenant compte de l'évolution des contextes et des réalités.

RETROUVAILLES

Guinguette au bord de la Deûle, fête de la musique, fête des enfants, concert et feu d'artifice du 13 juillet, cinéma en plein air, quel plaisir de retrouver tous ces moments estivaux conviviaux auxquels nous sommes attachés et dont nous avons été privés durant les deux dernières années. En attendant le forum des associations, le vide grenier solidaire de la place du marché, la fête des parcs et jardins et le quartier libre sur le Grand Boulevard qui marqueront la rentrée, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne reprise, avec une pensée particulière pour celles et ceux qui reprennent le chemin de l'école, du collège ou du lycée à La Madeleine.

« La Madeleine que nous aimons »
Groupe des élus de la Majorité Municipale

Agir pour l'avenir

En ce mois de rentrée scolaire nous avons une pensée toute particulière pour les enfants madeleinois qui ont repris le chemin des écoles et leur souhaitons une belle année scolaire.

Ce mois de septembre fait suite à un été particulièrement marquant en matière d'épisodes de fortes chaleurs et de sécheresse. D'années en années, ce sujet est de plus en plus préoccupant dans nos villes du Nord, si peu adaptées et pour certaines totalement impréparées. La Madeleine est particulièrement touchée au regard de l'étendue des surfaces minérales qui la recouvre. Face à cette problématique, de nombreuses villes ont décidé d'agir en engageant de grandes opérations de déminéralisation pour réaliser des îlots de fraîcheur. Les cours des écoles sont autant d'espaces à désimperméabiliser afin de permettre l'écoulement des eaux de pluie au profit du plus grand nombre.

Déni climatique ou incompétence ? De Lille à Echirolles, les exemples de végétalisation des cours d'écoles ne manquent pas en France. De nombreuses villes, quelle que soit leur taille, travaillent sur ce sujet. Les réalisations de qualité se multiplient. Certaines villes innovent en mixant les usages, en ouvrant ces espaces végétalisés en dehors des heures scolaires à tous les habitants, tel de véritables parcs urbains.

Et à la Madeleine ? L'équipe municipale avait proposé aux associations de parents d'élèves d'émettre des propositions de végétalisation. Depuis, les retours de la mairie ne reprennent que très partiellement les propositions. Le résultat trop lointain, concentré a priori sur des bacs ou des pots, nous semble encore bien éloigné de l'objectif de désimperméabilisation des sols.

Et la végétalisation de la ville dans son ensemble ? Les arbres en pot ne peuvent être la solution à une bétonisation qui semble être d'un autre temps face à l'urgence climatique que nous vivons. L'inaction climatique madeleinoise commence à faire tache et à prendre la forme de promesses de campagne non tenues.

Que ce soit du déni ou de l'incompétence, nous regrettons qu'une fois de plus, la majorité ne prenne pas ce sujet au sérieux et n'anticipe pas les réponses à apporter.

Pour nous suivre :

<https://www.agir-avenir.org>